

La création artistique doit rester au cœur du projet sociétal

Anita Weber

L'art est ce qui rend la vie plus intéressante que l'art
Robert Filliou

*La politique de la culture est un état d'esprit,
une vision, un regard*
Jack Lang

Anita Weber
est inspectrice
générale hono-
raire des Affaires
culturelles.

DES ACTIVITÉS CULTURELLES FOISONNANTES

Chacun d'entre nous peut témoigner de la vitalité artistique de notre pays. La production d'œuvres semble à la portée de tous, les pratiques culturelles n'ont jamais été aussi développées, l'invention artistique se déploie sur les scènes et les écrans, dans les villes et les campagnes, sur Internet. Qui, jeune ou moins jeune n'a assisté à un concert, vu une pièce de théâtre, écouté un conteur, participé à un festival ou à une manifestation artistique pendant ses dernières vacances, par exemple ? Les activités culturelles se multiplient et sont le fait d'initiatives privées ou institutionnelles. Du festival d'Avignon aux Vieilles Charrues en passant par les expositions des nombreux *Amis des arts* ou autres festivals de musique, elles concernent toutes les disciplines, naissent dans des lieux improbables et sont particulière-

ment prisées par nos concitoyens. Les artistes, amateurs et professionnels, sont là, inventant des histoires et des formes pour notre plaisir et notre réflexion. Nous aimons cette proximité, ces émotions, les discussions qui naissent, les rêves qui surgissent comme nous aimons aussi visiter les monuments historiques lors des journées du patrimoine (nous sommes 12 millions à l'avoir fait cette année...).

La France est un pays riche de sa culture et de ses artistes, et c'est l'une de ses forces. C'est en partie le résultat tangible de cinquante ans et plus de politiques culturelles volontaristes et ambitieuses de la part de l'État et des collectivités. Protéger le patrimoine et les artistes, ouvrir au plus grand nombre les lieux de la culture et favoriser la diffusion et la créativité ont été les enjeux des décennies précédentes : le paysage culturel français s'en est trouvé complètement transformé.

UNE REMISE EN QUESTION IDÉOLOGIQUE INSIDIEUSE

En réalité, cette belle dynamique qui, au cours de ces années, a modifié et amélioré la vie de chacun de nous, s'essouffle. Les signes annonciateurs de ce qui s'apparente à un déclin sont repérables. Un sentiment de malaise, porteur d'interrogations souvent angoissées sur l'avenir, s'installe chez les acteurs culturels, même si le grand public n'est pas encore vraiment conscient des secousses qui affectent le modèle culturel français.

Un discours particulièrement critique à l'égard des activités artistiques et très pessimiste quant aux possibilités de développement des politiques culturelles publiques se répand insidieusement. On évoque le coût excessif de la culture et le trop faible impact de certaines créations. On incrimine leur caractère élitiste, non démocratique : la culture, largement subventionnée, serait financée par tous pour le plaisir d'une caste de privilégiés. Des formes artistiques sont violemment attaquées au nom de principes esthétique-moralistes. Il arrive même que certaines œuvres soient dégradées¹.

Dans un monde où le divertissement est roi, ce sont la fonction et l'utilité sociales de l'art qui sont elles-mêmes remises en cause. La nécessité de légitimer l'existence de l'art semblait avoir disparu depuis la dernière guerre. Sans croire que la culture était un rempart absolu contre la barbarie, le « plus jamais ça » associait étroitement citoyenneté et culture. Les déportés qui revenaient des camps racontaient souvent comment ils avaient survécu grâce à un poème, un chant, un crayon...



D.R.

Aujourd'hui, les dirigeants s'intéressent peu à l'art sauf à l'occasion de visites privées lors de l'inauguration d'expositions ou de quelques « premières » dans les théâtres prestigieux de la capitale... Ils n'en voient plus ou ne veulent plus en voir les missions fondamentales. L'art et la culture (la culture prise ici en tant que rapport des citoyens aux œuvres) ne sont plus considérés comme des instruments de transformation de la société, comme les sources vives des mutations sociétales ; le rôle politique de l'art est contesté.

L'ALIBI DES CONTRAINTES ÉCONOMIQUES

L'arrivée en force de la thématique du développement économique par la culture est la marque du tournant néolibéral des politiques publiques, qui s'inscrivent de plus en plus dans une conception de la société réduite à son seul fonctionnement économique. L'argument économique apparaît pour beaucoup comme le seul moyen de légitimation des politiques

**Paul McCarthy,
White Head, 2007,
installation, Mid-
delheim Museum,
Anvers Belgique**

¹ Citons la vandalisation de l'installation de Paul McCarthy, érigée Place Vendôme à l'occasion de l'ouverture de la Foire d'art contemporain (FIAC) ou les inscriptions à caractère antisémite sur la sculpture monumentale d'Anish Kapoor exposée cette année dans le parc du Château de Versailles.



THE GUADIAN D.R.

Anish Kapoor, *Dirty Corner* vandalisé à Versailles en 2015

culturelles, d'autant plus que ce secteur représente un important gisement d'emplois, élément non négligeable dans le contexte actuel. C'est en fait le seul qui reste encore vraiment audible aujourd'hui par les responsables politiques pour défendre la culture. Un rapport des Inspections générales des ministères des Finances et de la Culture publié en 2013 montre l'importance de la contribution des activités culturelles au PIB (plus que l'industrie automobile, si l'on y inclut les industries culturelles). Ce rapport est fréquemment cité et commenté, et les débats comptables occupent le devant de la scène. Même si les chiffres ne sont pas à rejeter d'emblée comme outils d'évaluation, ils ne peuvent évidemment rendre compte de la réalité de l'impact de la culture sur la vie de la cité, sauf de manière extrêmement simplificatrice et appauvrissante.

De surcroît, la crise économique que traverse la France affecte dramatiquement le secteur de la culture. Le désengagement de l'État et l'amputation des dotations budgétaires des collectivités conduisent à la diminution voire à la suppression de subventions, la culture étant souvent

considérée comme une variable d'ajustement pour les budgets ainsi contraints². L'effet n'est pas immédiatement perceptible car les grosses institutions tirent leur épingle du jeu mais, sur la durée, il est délétère car il affecte en profondeur le tissu de la création, les lieux de l'invention, les structures de formation. De temps à autre les médias alertent sur les risques de disparition de tel ou tel lieu ou manifestation. Les structures les plus fragiles sont d'ores et déjà gravement atteintes.

Pour beaucoup de décideurs l'art n'est plus un sujet central au regard des nouveaux enjeux que sont les industries culturelles ou les géants du *net* ; bon nombre d'entre eux considèrent que les industries du divertissement répondent suffisamment à la demande.

UNE LOI JUGÉE DÉCEVANTE

Le ministère de la Culture semble lui-même quelque peu enlisé dans de multiples problèmes de fonctionnement et une réelle difficulté à agir. C'est dans le contexte évoqué ci-dessus à grands traits que le ministre de la Culture a fait adopter le 6 octobre 2015 la loi sur « la liberté de création, l'architecture et le patrimoine ».

Dans les milieux de la culture, on espérait depuis le début du quinquennat une grande loi de programmation sur le spectacle vivant. Celle qui a été promulguée crée beaucoup d'insatisfactions et de critiques car elle n'est pas jugée à la hauteur des attentes. On la trouve « fourre tout » et trop technique, particulièrement dans la partie qui concerne l'architecture et le patrimoine. Et d'autres domaines

² On peut avoir une vue globale de la situation en consultant la « cartocrise » du site *Culture française, tu te meurs* qui recense l'ensemble des suppressions d'aides. http://umap.openstreetmap.fr/fr/map/cartocrise-culture-francaise-tu-te-meurs_26647#6/49.661/1.989

y sont peu évoqués, comme ceux des pratiques des amateurs ou de l'éducation artistique et culturelle...

S'agissant des territoires, la loi du 7 août 2015, portant nouvelle organisation territoriale de la République, avait renvoyé la culture à un « domaine partagé », autorisant des financements croisés par diverses collectivités (ce qui était une revendication des milieux de la culture et représentait pour eux une victoire). Mais rien n'est dit dans la nouvelle loi sur la façon dont ce partage pourra effectivement être organisé.

En proposant sous des formes sensibles leur vision du monde et un questionnement du réel qui touche parfois au cœur même du fonctionnement des sociétés ou au plus intime de l'être humain, les artistes prennent des risques. Ils ont besoin du soutien des pouvoirs publics et la loi dispose bien, à ce sujet, que « les politiques publiques ont pour mission, entre autres, de soutenir les arts, notamment l'art contemporain, le théâtre, l'opéra, même si leur audience en termes de publics est considérée comme faible ». Affirmer, comme le déclare par ailleurs la ministre, que les artistes ont la liberté de créer, « qu'il faut garantir la liberté de diffusion artistique », dire l'importance de leur rôle au sein de la société, « s'assurer que l'art puisse continuer à déranger » devrait rassurer.

Mais force est de constater, dans le climat actuel, que le seul rappel du principe de la liberté de création, ne peut constituer la potion magique qui apaiserait les angoisses du monde culturel. On reproche à la loi de se contenter en la matière de redire de fait ce qui avait été exprimé de façon solennelle dans la Déclaration

Les droits universels et la culture

La *Déclaration universelle des droits de l'Homme* adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies en 1948 dispose (article 22) que toute personne « est fondée à obtenir la satisfaction des droits économiques, sociaux et culturels indispensables à sa dignité et au libre développement de sa personnalité », et que (article 27) « toute personne a le droit de prendre part librement à la vie culturelle de la communauté, de jouir des arts et de participer au progrès scientifique et aux bienfaits qui en résultent [...] ; chacun a droit à la protection des intérêts moraux et matériels découlant de toute production scientifique, littéraire ou artistique dont il est l'auteur ».

Ce que les Pactes internationaux relatifs aux droits de l'Homme adoptés en 1966 confirment : « Toute personne a droit à la liberté d'expression ; ce droit comprend la liberté de rechercher, de recevoir et de répandre des informations et des idées de toute espèce, sans considération de frontières, sous une forme orale, écrite, imprimée ou artistique, ou par tout autre moyen de son choix » (*Pacte des droits civils et politiques*). Ces pactes comprennent aussi le droit de chacun « de participer à la vie culturelle ; [...] de bénéficier de la protection des intérêts moraux et matériels découlant de toute production scientifique, littéraire ou artistique dont il est l'auteur » (*Pacte relatif aux droits économiques, sociaux et culturels*). Ce dernier texte ajoute (article 15) que « les mesures que les États parties au présent Pacte prendront en vue d'assurer le plein exercice de ce droit devront comprendre celles qui sont nécessaires pour assurer le maintien, le développement et la diffusion de la science et de la culture ». La liberté de création artistique fait donc partie des droits culturels reconnus à l'échelle universelle dans ces textes.

universelle des droits de l'Homme de 1948 et dans les Pactes qui l'ont complétée en 1966 (voir encadré). Elle n'a donc pas, aux yeux de beaucoup, le souffle espéré, elle ne soulève pas les enthousiasmes, même s'il est important qu'elle rappelle que « la création artistique est libre ».

LES LIMITES DE LA LOI

La loi laisse en fait en suspens une question essentielle, celle de la place

Le théâtre de la Poudrerie de Sevan

Sevan, commune du 93, qui n'est pas épargnée par le chômage et la pauvreté, a lancé depuis quatre ans un théâtre de création très ambitieux, « La Poudrerie ». Ce théâtre ne possède pas encore de murs mais il a fait siens ceux des habitants et propose des représentations gratuites à domicile avec les plus grands artistes. Cette année sont ainsi intervenus Thomas Jolly, Jean Michel Rabeux, Ahmed Madani, etc. Les représentations ont réuni plus de 4 000 spectateurs depuis le début de l'opération. Le théâtre parcourt la ville et devient une porte d'entrée, parfois la seule, dans les quartiers difficiles et, sans démagogie aucune, on constate que les enjeux demeurent autant esthétiques que sociaux. Le succès va au-delà de toute attente...

de l'art dans la société : croyons-nous, encore, qu'il constitue un instrument de transformation de notre environnement, du rapport à l'autre et, si oui, croyons-nous à la nécessité de politiques culturelles ambitieuses qui sachent intégrer les enjeux démocratiques, les enjeux de société et de civilisation qui sont les nôtres ? Cette question ne s'adresse pas seulement aux décideurs publics, mais aussi à l'ensemble des professionnels de la culture, artistes compris, et plus largement à toute la société, et c'est bien là que se situe le cœur du débat sur la culture aujourd'hui.

Dans un climat marqué par la crise économique, la crise migratoire, l'extrême tension entre groupes sociaux, dans un moment où le projet social est déconstruit par le néolibéralisme, où le référentiel historique de la démocratisation culturelle est affaibli et où montent les peurs, les frustrations et parfois la violence, les artistes peuvent nous aider fortement à affronter les incertitudes de l'avenir, le défi qu'il nous pose. Au-delà du divertissement et de la jouissance

esthétique qu'ils offrent, ils contribuent en effet à décrypter le fonctionnement de la société, à nous donner, au travers de leurs élaborations symboliques, accès à de la connaissance et à un autre rapport aux autres et à soi-même.

Les pratiques artistiques, qu'on soit professionnel ou amateur, aident à se construire ou se reconstruire, à recomposer une identité, un « je » souvent altéré par les difficultés de l'existence. Les migrants eux mêmes, dans la situation particulièrement éprouvante qui est la leur, peuvent inventer et créer, comme le note Clarisse Fabre³ dans son article sur les expressions artistiques dans la « jungle » de Calais.

ALLER PLUS LOIN

Ainsi, la culture doit-elle être remise en débat, les politiques culturelles repensées, les priorités budgétaires revues et le fonctionnement même des institutions culturelles réformé. Inventer collectivement de nouvelles façons de soutenir la vie culturelle de notre pays, reformuler les enjeux, retrouver la volonté et les moyens d'agir, voilà les défis auxquels nous sommes confrontés et que nous pouvons relever.

Comme toutes les sociétés ouvertes, la France est devenue multiculturelle et ce mouvement s'accompagne de revendications identitaires souvent difficiles à prendre en compte. L'art et la culture peuvent constituer l'une des manières d'y parvenir, en intégrant la double nécessité de la diversité et de la qualité. C'est l'un des enjeux d'aujourd'hui, tout comme le dépassement de l'opposition fallacieuse entre culture élitiste et

³ Clarisse Fabre, « Dans la jungle, une fabrique d'art : à Calais, artistes engagés et migrants créent des œuvres pour contrer les discours xénophobes », *Le Monde*, 28/11/2015.

culture populaire, qui ne sert que les démagogues et les conservateurs. Des expériences existent à ce sujet, comme celle de Sevran (voir encadré).

Sur le plan économique, les pouvoirs publics, État et collectivités, doivent retrouver les marges de manœuvres financières indispensables pour révisiter leurs politiques et sortir d'une forme d'immobilisme et de crispation sur le maintien de l'existant. C'est plus que jamais nécessaire et, quoi qu'en pensent certains, réaliste. Prenons quelques exemples. Guillaume Cerrutti⁴ évoque la cartographie du spectacle vivant qui, datant de trente ans, n'est plus du tout adaptée à la réalité territoriale et pourrait être modifiée. Jack Lang⁵, concernant la politique de soutien au cinéma, propose de favoriser les scénarios originaux, d'agir sur le système de distribution afin de permettre une diffusion plus large de films nouveaux ou étrangers et pas seulement de quelques films à succès.

Le fonctionnement du ministère de la Culture devrait être revu avec le souci de clarifier ses missions, de redéfinir ses interventions et sa façon d'exercer sa tutelle, dans le sens d'un service public respectueux du pluralisme et de l'indépendance de ses partenaires, notamment associatifs. Des réformes s'imposent pour améliorer l'existant, régénérer les procédures, transformer l'image du « service public de la culture » qui s'est peu à peu dévalorisée. Tel est en particulier le cas pour la situation de certaines institutions labellisées, dont les dérives sont notoires ou pour les procédures de nomination qui, selon Nathalie Heinrich⁶ « relèvent du fait du prince et non d'une politique transparente,

collectivement et ouvertement assumée pour chaque établissement ».

Ainsi existe-t-il des pistes pour recomposer les bases d'une action culturelle publique dans une perspective d'avenir : reconnaître le rôle sociétal majeur des artistes, diversifier l'offre culturelle en accueillant les disciplines et les pratiques trop souvent exclues des institutions, ouvrir vers de nouveaux territoires, vers de nouvelles pratiques, de nouvelles formes de participation. Mais pour tout cela il faut redéfinir aussi bien les enjeux et les priorités que les modes de fonctionnement des autorités culturelles et de leurs institutions. Et il est urgent de revenir aux valeurs fondamentales qui structurent notre société. La culture en est une et, selon la formule d'Olivier Py, il s'agit « non pas de donner une place à la culture mais de lui donner toute sa place »⁷. ☉

⁴ Guillaume Cerrutti, *le débat*, novembre-décembre 2015.

Voir la recension de cet article en pages 82-88 de la revue.

⁵ *Ibid*

⁶ *Ibid*

⁷ Intervention au Festival d'Avignon, juillet 2015.